

SESSAM

Schéma d'accessibilité et de mobilité
du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse

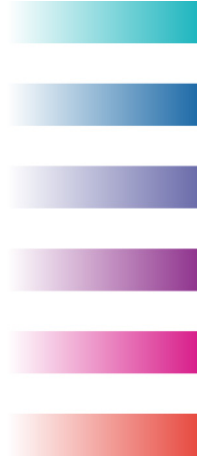


SIVRY-RANCE

Cette fiche communale a pour objectif de permettre aux autorités et aux techniciens de mieux cerner les recommandations de l'étude SESSAM par rapport au contexte spécifique de leur commune. Chaque volet de l'étude y est repris de manière très synthétique.

Les rapports complets peuvent être téléchargés sur le site du projet :

<http://sessam.plateforme-esem.be/>





DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Densifier l'habitat et optimiser les réserves foncières disponibles

Sivry-Rance dispose de réserves foncières à proximité directe du centre villageois et des transports publics qui permettraient de répondre en partie à la demande en nouveaux logements sur la commune (+334 habitants d'ici 2030).

L'utilisation de ces réserves permettrait de valoriser le centre villageois et d'axer le développement territorial autour des systèmes de transport existant. De même une densification de l'habitat de l'ordre de 30 log/ha (maisons 2 façades) limiterait l'éparpillement urbain et réduirait la dépendance à l'usage de la voiture en favorisant le report modal vers le transport public

Promouvoir des lieux d'emplois offrant une accessibilité multimodale

Afin d'optimiser l'accessibilité des entreprises aux axes de communication et de favoriser le transfert modal dans les déplacements vers les lieux d'emplois, il est important de valoriser l'implantation de petites activités tertiaires (bureaux, services...) dans le centre villageois en plus de la fonction logement.

L'implantation d'activités dans ces réserves participerait :

- à renforcer les transports publics et limiter les nuisances éventuelles liées aux déplacements

- à l'attractivité du centre villageois en favorisant la mixité des fonctions

Faciliter le télétravail et développer des télécentres

L'implantation d'un télécentre de taille modeste ou d'un point de télétravail à proximité des transports publics à Sivry-Rance permettrait d'éviter certains déplacements vers les lieux de travail et serait un service supplémentaire à l'attention de la population en milieu rural.

Le travail à distance, possible aujourd'hui grâce à l'utilisation d'ordinateur portable, téléphone et connexion internet, doit être encouragé car il permet d'agir sur les trois piliers du développement durable :

- Social : diminuer les temps perdus en déplacement, le stress et l'absentéisme ;
- Economique : limiter les dépenses des employés en déplacement et optimiser les surfaces de bureaux des entreprises ;

Ecologique : réduire la consommation énergétique liée aux déplacements et aux bureaux

TRANSPORT ROUTIER

Tenir compte des projets sur la N5-E420

Sivry-Rance est peu concerné par l'axe de la N5-E420, si ce n'est marginalement par un jeu de vases communicants entre la N5-E420 et la N53. Sivry-Rance est plus concerné par la finalisation de la liaison routière Charleroi – Maubeuge. Ces deux projets devraient permettre de réduire légèrement les trafics de poids lourds au centre de l'agglomération de Beaumont, passage obligé pour beaucoup de déplacements depuis et vers Sivry-Rance.

Réaménager les traversées d'agglomération et certains carrefours

Il n'y a pas vraiment à Sivry-Rance à ce sujet.

La traversée routière de la commune voisine de Beaumont reste difficile à l'heure de sortie des écoles. Des propositions ont été formulées à ce sujet.

Supprimer les passages à niveau les plus problématiques

Sans objet.

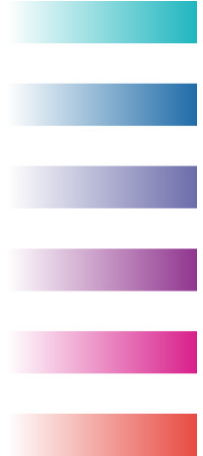
Valoriser et créer des parkings pour le covoiturage

Des réflexions doivent être menées pour la création de petits parkings de covoiturage (5 à 10 places) aux abords des axes structurants.

Mener des projets pilotes d'autopartage et faire connaître l'autopartage entre particuliers

La commune peut réfléchir à la mise en place d'un projet d'autopartage à destination des employés de la commune, en particulier lors du renouvellement de certains véhicules de service. Le système pourrait être également ouvert aux habitants.

La promotion de l'autopartage entre particuliers (www.autopia.be) peut faire l'objet de séances d'information et d'articles dans les médias communaux (site Web, journal communal, etc.).





TRANSPORT PUBLIC

Accompagner la hiérarchisation du transport public

Pour Sivry-Rance, la réorganisation proposée du réseau prévoit une simplification de la (tentaculaire) ligne 109A, et son recentrage sur l'itinéraire Beaumont – Sivry-Rance – Rance – Chimay. Des correspondances attractives seraient prévues aux 2 extrémités de la ligne, et à Rance vers Philippeville.

Combinées avec d'autres mesures (information, aménagement des arrêts, mise en place d'un service de transport à la demande, etc.), ces propositions permettront une nette amélioration de l'attractivité du transport public.

Améliorer les performances du réseau de bus

Il n'existe pas vraiment d'enjeu à ce sujet à Sivry-Rance.

Transformer les gares en pôles d'échanges

Sans objet.

Développer le transport à la demande à l'échelle du territoire

La commune aurait un intérêt à s'associer aux autres communes de la zone SESSAM et aux opérateurs de transport (TEC, sociétés de taxis, etc.) pour le développement d'un service de trans-

port à la demande à l'échelle supracommunale, ceci afin de mutualiser les moyens financiers et humains et permettre des déplacements intercommunaux depuis/vers des zones moins bien desservies en transport public ou à des heures où l'offre est plus faible.

Ce partenariat pourrait être mis en œuvre par l'ASBL MobilE-SEM.

PIETONS ET CYCLISTES

Assurer un meilleur partage de l'espace public

Lors de la rénovation des voiries, les autorités communales doivent veiller à un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs (piétons et cyclistes) et une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite. L'accent doit être mis prioritairement sur les rues du centre de l'entité et sur les liaisons vers les pôles principaux (administration communale, écoles, commerces, etc.) et vers les arrêts principaux de transport public.

Faire de l'accessibilité universelle une priorité absolue

Lors de tout projet d'aménagement de l'espace public, une priorité absolue doit être donnée à l'accueil des personnes à mobilité réduite au travers d'aménagement qui pourront servir à améliorer le confort de circulation de l'ensemble de la population.

Réduire les ruptures provoquées par les infrastructures de transport

Ce point ne concerne pas particulièrement la commune de Sivry-Rance.

Améliorer les infrastructures cyclables

Une analyse particulière n'a pas été menée dans le cadre du projet SESSAM sur les infrastructures cyclables à Sivry-Rance.

Développer le stationnement pour les vélos

La commune devrait progressivement développer le stationnement vélo à proximité des différents équipements : écoles, commerces, services, arrêts de transport public.

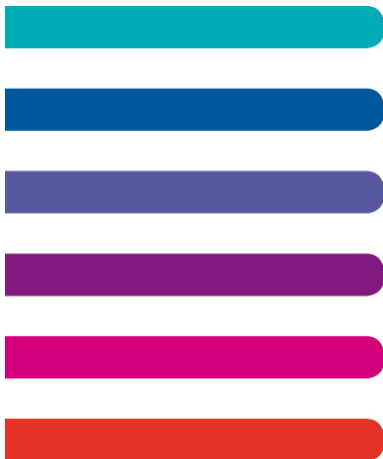
Disposer de services pour les cyclistes

Ce point ne concerne pas particulièrement la commune de Sivry-Rance.

Accompagner le développement d'une politique de cyclotourisme à l'échelle du territoire

Il s'agit pour la commune de collaborer avec les différents GAL de la zone SESSAM et les maisons du tourisme pour mettre en place une véritable politique de cyclotourisme. Un projet de points nœuds est en cours d'élaboration par le GAL Entre-Sambre-et-Meuse et le GAL Botte du Hainaut.





TRANSPORT DE MARCHANDISES

Encourager le report modal pour la filière extractive

Sans objet.

Susciter des synergies industrielles

Sans objet.

Sécuriser le trafic des poids lourds

Les contrôles doivent être renforcés sur la N53, et notamment les pesées des poids lourds.

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

Proposer une information multimodale de qualité

La commune doit développer l'information sur les différents modes de transport dans les différents médias communaux : site Web, journal communal, etc.

Organiser des événements sur la mobilité

La commune doit prévoir l'organisation d'évènements sur la mobilité pour le grand public ou pour des publics plus ciblés : écoles, personnes âgées, services communaux, etc.

Accompagner la mise en œuvre d'une centrale de mobilité à l'échelle du territoire

La commune doit envisager de signer la charte de collaboration pour soutenir les activités de l'ASBL MobileSEM dont l'objectif est précisément la création d'une centrale de mobilité. La commune doit communiquer sur les services de MobileSEM.

Harmoniser les politiques de mobilité avec les régions voisines

La commune doit renforcer ses collaborations avec les communes voisines pour assurer une cohérence dans les politiques de mobilité.

Mettre en place des plans de mobilité dans les parcs d'activités et les écoles

La commune doit accompagner les écoles à se lancer dans la réalisation d'un plan de mobilité.

Améliorer la formation dans le domaine de la mobilité

La commune doit envisager de disposer d'un conseiller en mobilité et de l'inviter à suivre la formation organisée par le SPW. Ce poste de conseiller en mobilité pourrait être partagé avec une commune voisine.

Développer la participation citoyenne et l'émergence de projets locaux

La commune pourrait se lancer dans une démarche de participation citoyenne visant à développer des projets de réaménagement de l'espace public en concertation avec les habitants d'un quartier.

Participer à la mise en place d'une conférence des Bourgmestres

La commune doit accompagner la mise en place d'une conférence des Bourgmestres qui pourrait notamment traiter des questions de mobilité et d'accessibilité.

